VENTES A D'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

IN RE LIQUIDATION —DE LA— PELICAN Mf'g Co., Ltd.

No 92 949—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A. Conformément à une ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, et rendu et signé le 4 avril 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

A L'Encan, LUNDI le 18 Avril 1910 à 11 heures A. M., sur les lieux, No 535 Rue St-Louis

Tous les meubles et effets appartenant à la corporation, constitant de fond de magasin, installations et clientèle du commerce en bloc, comme manufacture en opération d'après l'inventaire enregistré. Si cela n'est pas vendu de cette façon alors le contenu sera offert en lots comme suit:

Ordre par la peste pour whiskey, en gros, consistant de Whiskies, Vins, etc., toutes les installations, bouteilles, cartons, étiquettes, ordres par la poste, listes, etc., le tout d'après l'inventaire enrogistré en mon bureau.

Conditions—Comptant et livraison immédiate.

Lyle Saxon, avocat pour les liquidateurs.
W. H. FITZPATRICK Encanteur,
Bureau 739 rue Union.
8 avril—8 10 18

Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage-Résidence Simple, Attrayant et Commode, No 833 rue Marigny, près de la rue Dauphine.

William C. Faust, Jr., vs Walter T. Faus et al.

No 92,064—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne (deuxième étage)— il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 28 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 15me jour de mars 1910, et signé en cour ouverte le 22me jour de mars 1910, par l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D, pour effectuer un partage dans l'affaire de William C. Faust, Jr. vs Walter Faust et al, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Grands-Hommes, Crapo et Mandeville, mesurant vingt-six pieds sept pouces et quatre lignes de face à ladite rue Marigny sur (154) cent cinquante-quatre pieds six pouces et une ligne de profondeur, mesure américaine.

Ledit lot est une partie du lot désigné No 202 sur le plan général dudit faubourg et est pris du et est cette partie du lot No 202, laquelle est le plus près de la rue Camps, et est borné sur un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Mme Bollette, et l'autre côté par la balance du lot No 202. Les améliorations comprennent le joli cottage résidence simple et attrayant désigné par le numéro municipal 823 rue Marigny, bien subdivisé en salon double, chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain, office, et cuisine, entrée de vestibule, galerie sur le devant et sur le côté, construit retiré de la rue et ligne de terrain, pavage Schillinger et promenade, joli grillage en fer sur le devant, hangar dans le fond, etc, dans un voisinage attrayant et joli, à proximité de toutes convenances, tels que, églises, marchés, écoles, lignes de chars électrique, etc.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an garanti par billets de l'acquéreur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1910 et les frais de l'acte et l'acte de vente devant Arthur B. Leopold, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Edward S. Whitaker, avocat du demandeur.
E. Howard McCaleb, avocat du défendeur.
27 mars—27—avril 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente Propriété Commerciale

522-24 RUE S. REMPARTS,

Entre les rues Poydras et Lafayette, adjacente au Marché Poydras.

Mme BELLA COHEN VS. LOUIS LAKOWSKY ET ALS.

No 90,294 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

MARDI, LE 3 MAI 1910, A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 3 mai 1910, midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 8 mars 1910 et signé en cour ouverte le 11 mars 1910 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, et d'un ordre signé le 28 mars 1910 par l'Hon Winston Overton, juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Calcasieu, dans l'affaire No 187, du dossier de ladite cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues S. Rempart, Lafayette, Poydras et Dryades sur un devis dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 6 septembre 1867, annexé à un acte passé pardevant E. G Gottschalk, ancien notaire, date du 22 octobre 1867 et mesurant en mesure américaine vingt et un pieds, trois pouces de face à la rue S. Rempart sur quatre vingt-quatorze pieds neuf pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin simple en briques à deux étages et résidence contenant grand magasin, vestibule, galeries, office, 6 chambres, etc., loué à bail $60 par mois, et portant les Nos municipaux 522-24 rue S. Rempart.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur payables un et deux ans après la date de l'adjudication, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, par clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de son enchère les taxes de 1910, dix pour cent de dépôt du prix d'achat requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

STROUDACK & STERN, Encanteurs.
322 rue Baronne.

Chas Rosen, avocat pour la demanderesse.
A. D. Danziger et F. J. Dreyfous, avocats pour les défendeurs.
31 mars—31—avril 3 10 17 24—mai 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JULIUS M. MAIER.

No 92531—Cour Civile de District, Division A.

Cottage Simple Attrayant dans le Sixième District,

No 2334 RUE MARENGO, Entre Howard et Liberté.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 10 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 5 avril 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros sept et huit dans le carré No 561 (anciennement carré No 100 Est Boulligny), borné par les rues Howard, Liberté, Marengo et Milan, sur un plan privé daté du 15 avril 1895, annexé à un acte passé pardevant R. P. Upton, notaire, le 17 août 1895, lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur, et

Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans les même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, touchant aux terrains sept et huit à l'arrière, et étant une partie du terrain No onze, sur le plan ci-dessus mentionné; ledit morceau ou portion de terre mesure soixante pieds de façade sur la ligne le séparant des terrains sept et huit; et trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations se composent d'un cottage simple, attrayant, à distance du trottoir. La maison a salon, salle à manger, cuisine, office, chambre à bain, corridor, deux chambres à coucher, galeries devant et sur le côté; dans la cour il y a hangar, écurie, poulailler, et le cottage porte le numéro municipal 2334 rue Marengo.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, en billets de un, un et deux ans, portant 7 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1910, et fera un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.
8 avril—8 10 17 24—mai 1 8 10

INCORPOREE 1855

SUN Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CHARLES JANVIER, Président. FERGUS G. LEE, Vice-Président.
WM. P. MAUS, Secrétaire.

1 jan—12m

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe

A cherché pendant ses cinquante années de service aux Etats-Unis à réaliser la définition du mot assurer, à savoir: "**Rendre certain ou garantir.**" Toutes personnes en réclamations pour pertes, assurées dans cette Compagnie et atteintes par les sérieuses conflagrations qui ont eu lieu dans ce pays-ci et dans d'autres, attesteront volontiers, croyons-nous, le sentiment de sécurité que leur a fait éprouver la possession de nos polices, et la satisfaction que leur ont donnée nos réglements.

9 avril—1an—jeu dim mar

THE AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY

CAPITAL - - - $500,000.00.

GALLIER J. CAPDEVIELLE, Président; JOHN F. KUMPFERT, Vice-Président; F. W. PIKE, Secrétaire-Trésorier.

626 Maison Blanche. Phone Main 4589. Nouvelle-Orléans.

En vertu de sa charte conforme aux lois de la Louisiane, cette Compagnie est autorisée à faire toutes affaires se rattachant à la propriété foncière, aux actions, bons et autres sécurités ou effets de commerce; à emprunter et prêter de l'argent; à acheter et vendre des propriétés, mobilières et immobilières; à agir comme "trustee", agent dans les banqueroutes ou comme receveur ou liquidataire, à servir de dépositaire et à garantir la valeur de la propriété et des comptes.

La Compagnie fournit à ses clients un cautionnement pour la fidèle exécution de ses travaux.

22 août—

VENTES A L'ENCAN, | VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme MARY SEMAR, VEUVE DE GUIDO KORNDORFFER.

No 88,736—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Danziger & Tessier, C. A. TESSIER, Encanteur, Bureau 134 Rue Carondelet.

MARDI, 3 MAI 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 29 mars 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de cela, lesquelles bâtisses portant le No municipal 1317 rue du Camp, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Thalie, Melpomène et Prytanée, désigné par la lettre A sur le devis d'arpentage, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 1er décembre 1884, dressé par L. H. Pillié, voyer, daté du 16 décembre 1884 et mesurant d'après cela, mesure américaine, quinze pieds de face à la rue Camp avec l'usage commun d'une allée faisant face à la rue Camp, trois pieds six pouces en largeur et s'étendant en profondeur, cinquante pieds, un pouce quatre lignes et désigné par la lettre O sur ledit devis. Ledit lot A devant être pris ou mesuré à une distance de cent douze pieds du coin des rues Melpomène et Camp et a une profondeur de cent vingt-trois pieds, trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Melpomène, cinquante-cinq pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur sur ladite allée commune C, de la ledit lot A s'élargit un pied et une ligne, s'étendant vers la rue Thalie, et de là ledit lot A a une autre profondeur sur la ligne séparant du lot B de soixante-leux pieds, quatre pouces et seize pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond. Ledit lot de terre A formant partie du lot de terre No 3, sur un plan de E. A. Tourné, architecte, daté du 16 juin 1855, et déposé pour références en l'étude de Jos Lisbony, ancien notaire en cette ville.

2. La demi-part ou moitié contigue au lot No 3, sur le plan ci-après mentionné d'un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Prytanée, Melpomène et Thalie, ledit lot étant désigné par le No 2 sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, le 16 juin 1855, et déposé pour référence en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire en cette ville, ledit lot ou moitié dudit lot mesurant, mesure américaine, seize pieds dix pouces et deux et cinquantièmes lignes de face à la dite rue Camp, dix-sept pieds dix pouces et une ligne sur la ligne du fond, cent vingt-trois pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3 sur ledit plan, et borné sur l'autre ligne de côté par la partie restant du lot No 2. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1319 rue Camp.

3. Un certain lot de terre, etc., portant le No 1315 rue Camp, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Melpomène, Thalie et Prytanée, désigné par la lettre B, sur un devis et certificat d'arpentage dressé par Louis H. Pillié, assistant voyer de ville, daté décembre 1884 et mesurant d'après cela, en mesure américaine, treize pieds six pouces de face à la rue Camp (avec l'usage de l'allée commune), façade à la rue Camp, trois pieds six pouces en largeur et s'étendant en profondeur cinquante-cinq pieds en largeur, et s'étendant cinquante cinq pieds, un pouce et quatre lignes, et désigné par la lettre C sur ledit devis, et ledit lot B doit être pris et mesuré à une distance de cent neuf pieds, huit pouces et six lignes de l'encoignure des rues Thalie et Camp et a une profondeur de cent douze pieds sept pouces et quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Thalie, cinquante cinq pieds un pouce et quatre lignes en profondeur sur ladite allée en commun C, delà le dit lot B s'élargit deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue du Camp et s'étendant vers la rue Melpomène et delà ledit lot B a une autre profond ur sur la ligne le séparant du lot A de soixante deux pieds quatre pouces et seize pieds dix pouces et trois lignes en la geur sur la ligne du fond lesquelles sont paral èles à la rue Prytanée. Ledit lot de terre B formant partie du lot de terre numéroté trois sur un plan dressé par F. N. Tourné, voyer, daté du 16 juin 1855 et déposé pour référence en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire en cette ville.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, No 8222 rue Elm, situé dans le Septième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 109 (autrefois l'îlet C), borné par les rues Burthe, Dante (autrefois Madison), Dublin et Elm (autrefois Troisième), ledit lot est désigné par le No 6 et mesure trente pieds de face à la rue Troisième (maintenant Elm) sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Comme il est démontré sur une copie du devis annexé à un acte de vente passé pardevant John C. Davey Jr, notaire en cette ville, le 20 juillet 1907, et d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par Edgar Pillié, voyer, le 26 août 1907, ledit lot No 6 commence à une distance de cent quarante-huit pieds six pouces de face de l'encoignure des rues Elm et Dante, et mesure trente pieds de face à la rue Elm sur cent cinquante pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un an ou en un et deux ans, aussi à l'option de l'acquéreur démontrée par billet ou billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt, garanti par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, les acquéreurs devant tenir la propriété assurée et de transférer la police ou les polices aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, en les actes de vente. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais des acquéreurs.

2 avril—2 3 10 17 24—mai 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATION

Sans limite ou réserve au plus haut enchérisseur.

In re Liquidation de la Consumers Manufacturing & Lumber Company. Machines pour plancher. Table à scie, Scies circulaires. 4 Moteurs pour éventails et tuyaux de connections. Moulure pour fondre. 3 Wagons, Coffre-Fort en fer Diebold. Meubles de Bureaux, etc.

No 90,910—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—LUNDI, le 11 avril 1910 à 11 heures a. m., sur les lieux, Génois et Nouveau Bassin, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la sus-dite Cour, Division C, daté du 18 février 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de machines, véhicules, meubles de bureau etc., d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

Dart & Kernan, avocats.
27mars—27—avril 3 5 7 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI COTTAGE SIMPLE 4815 RUE LAUREL,

Entre les rues Bordeaux et Lyon.

SUCCESSION DE LOUISA DAVIS, EPOUSE DE MICHEL DE BOUSSELL.

No 88,550—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 3 MAI 1910.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 28 mars 1910, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 4815 rue Laurel, et comprenant un cottage simple, 2 étages dans le fond, contenant vestibule, 5 chambres, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Lyon, Bordeaux et Constance, désigné par le No 22, et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel, commençant à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Laurel et Bordeaux, sur 98 pieds en profondeur.

2. Un Lot de Meubles de Maison.

Conditions—Pour les meubles comptant; pour la propriété foncière, comptant et l'acquéreur doit payer les taxes de 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

G. B. Smart, avocat.
2 av—2 3 10 17 24—mai 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RESIDENCE EN BRIQUES, 1559 rue Gasquet, entre Villeré et Robertson.

Succession de Sarah Smith.

No 90,359—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, le 19 avril 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté du 16 mars 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Villeré, Gasquet et Robertson, mesurant 15 pieds 8 pouces et 1/2 ligne de face à la rue Gasquet sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par le No 1559 rue Gasquet et contenant 4 chambres, etc

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an ou de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossée, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que leurs billets soient placés dans les mains d'un avocat pour collection. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet et l'acquéreur doit payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété de 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alfred Danziger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 20 27—avril 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Francis D. McGuire, Sr

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93,131—Division S.—Attendu que Mme Katie Eackett, veuve de Francis D. McGuire, Sr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis D. McGuire, Sr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier.—Felix J. Puig, avocat.

9 avril—9 13 18

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DE Valeur des Premier et Quatrième District

COTTAGE DOUBLE ET EMPLACEMENT DE COMMERCE, 474-476 rue Joséphine, coin Rousseau.

TERRAIN DE VALEUR CONTIGU POUR BATIR, 472 rue Joséphine.

COTTAGE DOUBLE PRODUCTIF, 466 et 470 rue Joséphine.

EMPLACEMENT DE COMMERCE A DEUX ETAGES, encoignure des rues Religieuse et Race.

MAISON DOUBLE A DEUX ETAGES, 1424-1426 rue Religieuse, Contigu.

COTTAGE SIMPLE, 1422 rue Religieuse, Contigu.

COTTAGE DOUBLE, avec Bâtisse à Deux Etages dans le Fond, 1508-1510 St-Thomas, près de la rue Race.

Toutes ces Propriétés sont dans un Voisinage où il y a Toujours des Locataires et près de Débarcadères de Commerce.

Succession de Patrick Day et de Cecilia Day, son épouse.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, No 92,360.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 19 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, daté et signé le 15 mars 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Rousseau, Tchoupitoulas et l'avenue Jackson, désigné par la lettre A et mesurant trente-trois (33') pieds cinq (5") pouces de face à la rue Joséphine, la même mesure dans le fond, sur une profondeur et façade de soixante-trois (63') pieds onze (11") pouces et deux (2") lignes à la rue Rousseau, et formant l'encoignure des dites rues.

Les améliorations comprennent le cottage double désigné par les Nos 474-476 rue Joséphine, coin Rousseau, contenant quatre chambres et hangar de chaque côté; l'encoignure est occupée par un magasin de mercerie et l'autre côté comme résidence, et loué $22 par mois.

2. Le lot de terre vacant contigu, désigné comme un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Rousseau, Tchoupitoulas et l'avenue Jackson, désigné par la lettre B et mesurant vingt-sept (27') pieds, deux (2") pouces de face à la rue Joséphine, même mesure dans le fond sur une profondeur de soixante-trois [63'] pieds, onze (11") pouces et deux [2"] lignes.

Les améliorations sur la propriété tient un hangar en fer dans le fond. La ferblanterie sur la devanture n'est pas incluse dans la vente.

3. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Rousseau, Tchoupitoulas et l'avenue Jackson, désigné par la lettre C et mesurant trente trois (33') pieds, deux [2"] pouces de face à la rue Joséphine, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante trois [63'] pieds, onze [11"] pouces, deux [2"] lignes. Toutes les mesures ci-dessus d'après un devis dressé par Edgar Pillé, voyer, le 5 mars 1910.

Les améliorations comprennent le cottage double couvert en ardoises Nos 466-470 rue Joséphine, contenant quatre chambres et hangard de chaque côté et loué pour $20 par mois.

4. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Religieuses, Race, Tchoupitoulas et Robin, désigné par la lettre A et mesurant quarante (40') pieds de face à la rue Religieuses, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade de trente-et-un (31') pieds à la rue Race, et formant le coin desdits rues.

Les améliorations sont les bâtisses Buck 511 et 513 rue Race, coin Religieuses, contenant environ huit chambres, et dans un singe où un bon homme de commerce ferait faire de l'argent.

Possession immédiate peut être donnée de cette propriété.

5. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier district de cet e ville, dans l'îlet borné par les rues Religieuse, Race, Tchoupitoulas et Robin, désigné par la lettre B et mesurant quarante trois [43'] pieds de face à la rue Religieuse la même largeur et le fond sur une profondeur de trente et [31] pieds.

Les améliorations comprennent la résidence à deux étages 1424-1426 rue Religieuse, contenant quatre chambres de chaque côté et rapportant pour environ $20 par mois.

6. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Religieuse, Race, Robin, Tchoupitoulas, d'aligné par la lettre C, mesurant dix sept [17') pieds de face à la Religieuse, la même largeur dans le fond et une profondeur de trente et un pieds [31'].

Les mesures sur la propriété ci-dessus, après un devis dressé par Edgar Pillé, voyer, 5 mars 1910.

Les améliorations comprennent le cottage simple couvert en ardoises, No 1422 rue Religieuse contenant deux chambres et rapportant $5 00 par mois.

7. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thomas, Race, Orange et Religieuse, mesurant trente (30') pieds de face à la rue Thomas sur une profondeur de cent vingt (120').

Les améliorations comprennent le joli cottage double avec bâtisse dans le fond, de deux étages, désigné par les Nos 1508-1510 rue St Thomas, deux chambres et cuisine chaque côté dans le cottage et quatre chambres dans la bâtisse à deux étages dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando", et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, la propriété devant être assurée par les acquéreurs et les polices d'assurance devant être transférées au porteur des billets, les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus de leur enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles de l'année 1910. Les acquéreurs devant aussi payer pour tous certificats nécessaires se rapportant aux transactions recherches de certificats des Cours des Etats-Unis et déposer dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. P. Foley, notaire.

18 mars—18 20 27—avril 3 10 17 19

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATEUR.

Le Stock Entier, Installations, Meubles de Bureau et Effets, de la Chas Hernandez Company, Ltd.

In Re Charles Hernandez Company, Limited en Liquidation.

No 92,704—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur—Bureau 322 rue Baronne—MARDI, le 12 avril 1910, à 11 heures a m., sur les lieux, 208 rue de Chartres (deuxième étage), il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 29 mars 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

LE FONDS DE MAGASIN ET INSTALLATIONS CONSISTANT DE

Bas et Chaussettes pour dames, demoiselles, garçons et enfants. Gants. Linge de dessous pour hommes, dames et demoiselles, Mouchoirs pour garçons hommes et dames. Bretelles, Meubles de Bureau et Installations, Typewriter Underwood, Table, Cabinet pour Registre, Etagères, Malle à échantillon, Eventails électriques, Pendule, Balances à plateforme, Porte-Chapeaux, Globes électriques et Abat-jour, etc., etc., le tout d'après l'inventaire enrégistré.

Conditions—Comptant

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

Dart, Kernan & Dart, avocats.
31 mars—31—avril 3 10 12

I. B. Rennyson

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

A l'encan, au plus haut enchérisseur, JEUDI, le 28 avril 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Victorine Duvernay.

No 90,393—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

Un cottage double sur deux terrains, 180 rue N. Tonti, entre l'avenue Leurlens et rue Nouvelle-Orléans, îlet rue Rocheblave.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, je vendrai au plus haut enchérisseur à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 28 avril 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le No 1202, borné par l'avenue Londres, rues Tonti, Rocheblave et Nouvelle-Orléans, désignés comme lots No 10 bis et No 11 sur un plan déposé en l'étude de Edward Gschalk, ancien notaire, le lot No 10 mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Tonti, 159 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur. Le lot No 11 mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Tonti sur 159 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devra assumer et payer au-dessus et en plus de l'adjudication les taxes de l'année 1910 et certificats nécessaires.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0/0 de dépôt au moment de la vente avec

I. B. RENNYSON,
Encanteur.
27 mars—27—av 3 10 17 24 28

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 21 Commence le 18 Mars 1910.

LES DRAMES DE LA VIE

Sanglante Richesse

PAR

GEORGES SPITZMULLER

DEUXIÈME PARTIE

RIVALES!

XIV

DÉTRESSE

Suite.

Mais il fallut faire un effort et dominer son émotion. On venait de frapper à la porte.

C'était Françoise.

L'arrivée de la brave femme fut une diversion pour la mère de Philippe et de Geneviève.

L'épouse de Gardavaut n'était-elle pas une personnification de la fidélité dans l'affection?

La présence de ces êtres d'abnégation et de bonté est consolante au milieu des épreuves, car ils donnent une face sympathique à l'humanité si souvent cruelle et injuste.

On est plus courageux et plus fort, quand on sent autour de soi de pareilles amitiés.

Ce lui fut un apaisement de causer avec l'excellente créature.

—A propos, lui dit elle enfin, —autre question pénible à vider —je veux vous régler les dépenses que vous avez faites pour Geneviève, ce matin, Françoise.

—Rien ne presse, madame.... C'est si peu de chose!

—Geneviève m'a chargée de la délivrer du souci de cette petite dette. Combien cela fait-il?

—Voyons deux paquets d'aiguilles, douze pelotes de coton à broder et douze écheveaux de soie.... du fil, du cordonnet.... Ensemble, trois francs soixante quinze.

—C'est moins cher que la dernière fois, il me semble, madame.

—Tu te trompes, ma femme dit Gardavaut qui entrait à l'instant. J'étais avec toi quand tu as fait l'achat pour Mlle Geneviève, et je t'ai vu payer cinq francs soixante quinze, et non trois francs.... Simple erreur de quarante sous, pour lors.

Le vieux sergent venait souvent chercher sa femme, à l'heure où elle quittait d'ordinaire la maison de Mme de Vallombreuse.

Il l'attendait encore aujourd'hui, et s'était mêlé un instant à sa conversation avec la générale.

Françoise parut interloquée.

—Tais-toi! dit-elle à son mari. Tu radotes, Séraphin....

—Et toi, tu perds la mémoire, l'ancienne.... répliqua Gardavaut en riant. A ce jeu-là, tu ne feras guère d'économies pour tes vieux jours.... et la caisse d'épargne ne verra pas souvent ta figure.

Mme de Vallombreuse semblait surprise comme devant une révélation d'une gravité supérieure à son apparence.

—Allons, ne m'en veuille pas, reprit le vieux sergent en s'adressant à sa femme.... Je te jure de ne plus me mêler de tes comptes.... Viens, nous irons prendre Charlot en classe, en passant. Il sera content le p'tiot.

Quand Françoise et son mari furent sortis, la veuve du général baissa la tête, mais sans accablement. Dans son regard brillait une flamme de reconnaissance